

# PROJET DE SOCLE COMMUN

## CONSULTÉ-E-S POUR L'AVENIR DU COLLÈGE ET DU SECOND DEGRÉ

La consultation menée aujourd'hui par le ministère sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture, imposé par la loi de refondation, est l'aboutissement de deux années de discussions et de débats sur lesquels les personnels ont eu peu de prise directe, en dehors de leur représentation syndicale.

Entre scepticisme sur la volonté ministérielle de tenir réellement compte des résultats, lourdeur du questionnaire et difficulté de s'approprier dans un temps aussi court un texte aussi dense et peu explicite dans ses applications concrètes, la tentation peut légitimement exister de ne pas s'engager dans cette consultation.

Le SNES-FSU, qui n'a jamais porté l'idée de socle commun, a pourtant fait le choix de s'engager dans les discussions de ces deux années, avec l'objectif affirmé et largement explicité de sortir des logiques de 2005 et en tenant les personnels en permanence informés. Le texte mis en consultation marque une première rupture avec les politiques éducatives précédentes. Il suffit pour s'en convaincre de constater le rejet qu'il suscite chez les tenants du socle de 2005.

Alors la parole est aux personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation...

Prenons-la, haut et fort.

Roland Hubert, cosecrétaire général du SNES-FSU  
Valérie Sipahimalani, secrétaire générale adjointe

# Mettre la culture commune au cœur des enseignements

Comme l'a prévu la loi de refondation de l'école de juillet 2013, le Conseil supérieur des programmes (CSP) a travaillé à la définition d'un nouveau « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », « principe organisateur de l'enseignement obligatoire dont l'acquisition doit être garantie à tous ». Le SNES-FSU, qui a fortement pesé pour que la dimension culturelle imprègne en profondeur le nouveau socle, a continué de porter auprès du CSP la nécessité que cet ensemble commun ne se réduise pas au socle utilitariste de la loi Fillon de 2005, qui opposait compétences et connaissances, et s'appuie sur la structuration du collège en enseignements disciplinaires.

## LE SOCLE DE 2005, UTILITARISTE ET DÉCONNECTÉ DES PROGRAMMES

Le socle de la loi Fillon de 2005, toujours en vigueur, héritait directement des compétences-

clés européennes définies dans l'idée de viser « l'employabilité » d'un « capital humain ». Balayant l'idée de l'acquisition d'une culture, il réduisait les apprentissages à une somme de compétences de base, fragmentées, déconnectées des champs de savoir, à la mémorisation de « repères » historiques, géographiques ou artistiques, et à l'adoption de comportements normés. Les pratiques et les démarches propres à l'EPS, aux enseignements artistiques et à la technologie... en étaient écartées.

Sa mise en pratique a donné lieu au repérage dans plusieurs programmes d'éléments qui ont constitué, de fait, des sous-programmes, construisant ainsi une école à deux vitesses, et institutionnalisant, au final, les inégalités scolaires déjà fortes en France.

## EMPILEMENT DE PRESCRIPTIONS

Le socle de 2005 a été largement instrumentalisé par les échelons hiérarchiques pour tenter d'imposer des méthodes de travail et une transformation de l'évaluation : travail par compétences, livret personnel de compétences... L'enjeu de la déclinaison de la dimension « culture » obtenue

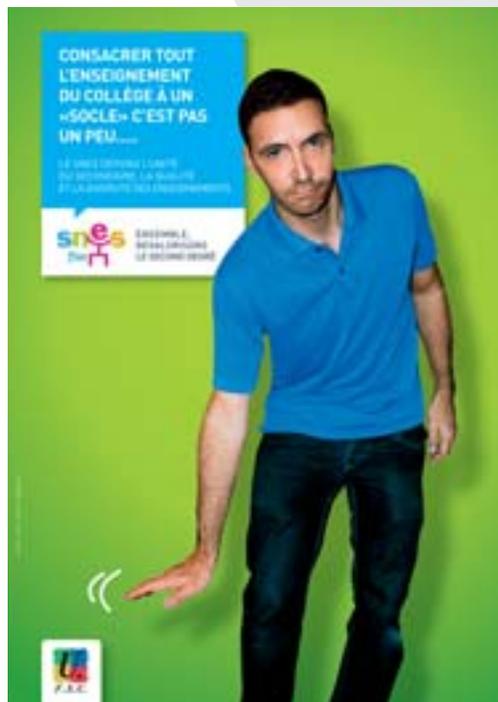
par le SNES et la FSU lors des débats de 2012 est à ce titre central, et les tenants du socle de 2005 ne s'y trompent pas quand ils réclament le retour à un socle construit sur les seules compétences clés européennes.

## EXTRAIT

« Cette scolarité (...) donne aux élèves la culture commune, fondée sur les connaissances et compétences indispensables, qui leur permettra de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de poursuivre leur formation tout au long de leur vie, quelle que soit la voie choisie, de s'insérer dans la société où ils vivront, et de participer, comme citoyens, à son évolution. Cette culture commune doit devenir une référence centrale pour la Nation, en ce qu'elle définit les finalités de l'éducation dans le monde contemporain et qu'elle a pour exigence que l'école tienne sa promesse pour tous les élèves. »



© Clément Martin



## L'ANALYSE DU SNES-FSU

### LE PROJET 2014, PRINCIPE ORGANISATEUR DES PROGRAMMES

Le nouveau socle est proposé comme le cadre dans lequel doivent être bâtis de nouveaux programmes nationaux pour l'école et le collège. Il ne se présente pas comme une liste d'items à cocher au fil de leur acquisition mais comme un ensemble de connaissances, de compétences, de méthodes devant être acquis en fin de scolarité. L'objectif est de construire une plus grande cohérence entre les programmes disciplinaires et au fil de la scolarité. Garantir à tous l'acquisition du socle ne doit pas se traduire par une perte d'ambition pour les élèves mais doit permettre une réflexion plus approfondie sur ce qui est réellement enseigné.

# Pourquoi il faut s'engager dans la consultation de l'automne 2014

Les personnels n'ont guère été associés à la réflexion sur le socle et à son évaluation, ni sollicités pour un bilan de la mise en place du socle 2005. La consultation sur le projet de socle, de la maternelle au lycée, est l'occasion de promouvoir les orientations défendues par le SNES et la FSU : le socle et les programmes forment un tout ; les programmes sont réfléchis de manière globale, de façon à garantir leur cohérence et leur sens ; il n'y a pas de discipline scolaire écartée du socle au motif qu'elle ne serait pas « fondamentale » ; tous les enseignements concourent à la formation culturelle et citoyenne des élèves. Tentant de préciser les objectifs généraux de la scolarité obligatoire, ce nouveau socle aura des conséquences sur les programmes (contenus enseignés, pratiques pédagogiques...), et très rapidement, sur les principes de l'évaluation en lycée comme en collège, d'autant plus que la scolarité obligatoire ne s'arrête pas au collège (dans leur grande majorité, les élèves de 16 ans sont en Seconde !). Tous les personnels sont donc invités à participer à la consultation ministérielle, qui sera précédée d'une demi-journée banalisée de travail collectif en collège seulement.



© Clément Martin

## UN PROJET MIS EN CAUSE PAR LES TENANTS DU SOCLE 2005

Le projet de Socle commun de connaissances, de compétences et de culture proposé par le Conseil supérieur des programmes (CSP) est en rupture avec le socle de 2005 : il s'inscrit dans une logique d'identification des programmes au socle, et de respect des disciplines scolaires. Les tenants du socle de 2005 continuent de faire pression pour revenir aux compétences clés européennes et à des enseignements transversaux. Ils considèrent que l'échec scolaire est avant tout déclenché par l'organisation du collège en enseignements disciplinaires. Pour eux, le socle est un moyen pour primariser le

collège, et il n'a pas besoin d'avoir de lien direct avec les programmes. C'est pourquoi ils demandent la réécriture du projet proposé par le CSP.

## LES MODALITÉS DE LA CONSULTATION

Un questionnaire ministériel individuel sera en ligne du 21 septembre aux congés d'automne. Sa lourdeur ne doit pas décourager de s'en emparer. Les personnels des écoles et des collèges disposent d'une demi-journée banalisée pour débattre collectivement du projet, les consignes d'organisation étant à la discrétion des recteurs. Le SNES-FSU mettra des outils de décryptage à la disposition des équipes sur son site : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SCOLAIRES ET SOCIALES ?

LE SNES-FSU PORTE UN PROJET AMBITIEUX POUR TOUS LES JEUNES ET POUR LES PERSONNELS



ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

## LES REVENDICATIONS DU SNES-FSU

### NE PAS AVOIR PEUR D'ÊTRE AMBITIEUX POUR LES ÉLÈVES

Constituer un bloc école-collège sans envisager la poursuite des études au lycée n'est pas la solution : il faut à la fois mettre en œuvre la « priorité » au primaire pour lutter contre l'échec scolaire (15 % des élèves sortent de CM2 en grande difficulté scolaire) et travailler la cohérence collège-lycée pour améliorer la scolarité en classe de Seconde et jusqu'au baccalauréat. Le SNES-FSU revendique en effet, pour faire réussir tous les élèves, une scolarité obligatoire portée à 18 ans, de façon à donner plus de temps aux jeunes pour construire la culture commune. Ce projet, qui peut paraître utopique à l'heure actuelle, s'appuie sur des programmes scolaires mieux pensés et une plus grande diversification des pratiques, mais aussi sur l'amélioration des conditions matérielles d'enseignement et une meilleure formation initiale et continue des enseignants. Cette dernière doit mieux préparer à l'exercice réel du métier.

# Socle commun de connaissances, de compétences et de culture : de quoi s'agit-il ?

Le projet rappelle les attendus de la loi, les objectifs de la scolarité obligatoire, ce qu'il entend par « culture commune ». Il présente les grands principes de possibles modalités d'évaluation (voir pages 8-9), et « cinq domaines de formation, dont l'ensemble définit les composantes de la culture commune » (voir pages 10 à 15).

Toutes les disciplines scolaires concourent à l'acquisition des cinq domaines, au fil de la scolarité obligatoire. Les programmes devraient donc être écrits par cycles (CM1-CM2-Sixième, Cinquième-Quatrième-Troisième), par discipline, et avec identification de leur apport aux domaines. Ils sont prévus pour une entrée en vigueur à la rentrée 2016.

Le SNES-FSU consulte actuellement la profession sur le bilan des programmes en vigueur, de façon à être force de proposition lors de la consultation à venir sur les textes au printemps 2015 : [www.snes.edu/Enquetes-disciplinaires.html](http://www.snes.edu/Enquetes-disciplinaires.html).

## LA QUESTION PÉDAGOGIQUE EST AU CŒUR DE LA REFONDATION DE L'ÉCOLE

LE SNES-FSU SE BAT AUSSI POUR LE RESPECT DE LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE, L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE ET INITIALE DES PERSONNELS



## CINQ DOMAINES POUR CONSTRUIRE UNE CULTURE COMMUNE

Le CSP a exprimé sa volonté de construire une cohérence et de parvenir à une meilleure lisibilité du socle, tant pour les personnels que pour les parents d'élèves.

Son choix de regrouper les objectifs de la scolarité obligatoire en cinq domaines est évidemment discutable, mais il a le mérite d'être porté par une conception ouverte d'une culture vivante qui tente d'allier mise en action des savoirs, et découverte des enjeux culturels qu'ils portent. La consultation devrait permettre de répondre à quelques questions essentielles : les disciplines scolaires se retrouvent-elles dans cet équilibre entre savoirs et pratiques spécifiques ou outils qu'elles développent au service des autres disci-

plines ? Comment traduire cette conception dans des programmes lisibles et opérationnels ?

### EXTRAIT

« Le socle commun définit les connaissances et les compétences qui ouvrent à tous les élèves cet accès à une culture vivante. Il doit les conduire à maîtriser les langages fondamentaux qui permettront de concevoir une représentation ordonnée et rationnelle du monde. Cette culture scolaire accompagne et favorise le développement physique, cognitif et sensible ; elle permet d'agir, de conquérir et d'exercer ainsi progressivement sa liberté et son statut de citoyen responsable. L'acquisition de cette culture est indispensable pour réduire les inégalités et permettre l'accès de tous au savoir. »



## L'ANALYSE DU SNES-FSU

### UN PROJET PERFECTIBLE

La consultation devra permettre de s'exprimer sur la pertinence du découpage des domaines et sur leur contenu, notamment dans la perspective du débat sur leurs modalités d'évaluation. Pour le SNES-FSU, le texte proposé par le CSP est une base intéressante qui intègre la dimension culturelle des enseignements. Il doit évoluer sur plusieurs points : reconnaissance des spécificités de leur discipline, équilibre entre les différentes disciplines, exigence de conditions de travail permettant la mise en place de pratiques pédagogiques plus efficaces, respect de la liberté pédagogique et abandon de l'accumulation de prescriptions, développement de la formation continue...

# L'évaluation, au cœur du débat

Si l'acquisition du socle doit être « garantie » à tous, comment s'en assurer ? Les différentes modalités et les divers usages de l'évaluation des élèves font depuis quelques années l'objet d'un débat quasi permanent. L'échec de la mise en œuvre du socle de 2005 a aussi été celui de son évaluation en trois temps (« paliers ») par le Livret personnel de compétences (LPC), longue suite hétéroclite d'items à cocher, peu accessible aux parents comme aux enseignants, s'ajoutant au DNB en fin de Troisième.

Le projet propose des pistes de construction d'une évaluation, sans trancher sur ses modalités pratiques, et ne se prononce pas précisément sur les évolutions possibles du brevet des collèves. De son côté, le ministère met en place une conférence nationale sur l'évaluation des élèves dont l'objectif est « de faire évoluer les modalités de l'évaluation des élèves pour la mettre au service des apprentissages, afin qu'elle stimule les élèves au lieu de les décourager ».

## DE NOMBREUSES QUESTIONS EN SUSPENS

L'évaluation des élèves sera donc au cœur de la réflexion sur l'avenir du collève. Les choix qui seront faits conditionneront la mise en œuvre

des programmes et les pratiques d'enseignement. Il n'est donc pas étonnant de voir le débat largement instrumentalisé par tous ceux qui affichent leur volonté de supprimer les examens (le brevet au collève et le baccalauréat au lycée) et de les remplacer par des livrets de compétences.

Dans la consultation sur le projet de socle comme dans la conférence nationale, il s'agira donc d'aborder de multiples questions : faut-il suggérer des modalités d'évaluation dans les programmes ? Quelle évaluation formative ? Certificative ? Quelle articulation entre l'évaluation de l'acquisition du socle et le diplôme national du brevet (DNB) ? Faut-il pour les compétences une validation binaire acquis-non acquis, ou bien envisager des niveaux d'acquisition ? Tous les domaines sont-ils « évaluables » ? Quel statut de l'erreur ? Comment évaluer les acquis et non la personne de l'élève ? Quelles conséquences de la mise en place de cycles de trois ans ? Quelles alternatives au redoublement, que la loi veut rendre exceptionnel ? Dans quelle mesure les modalités d'évaluation peuvent-elles participer de la lutte contre les hiérarchies disciplinaires ? L'élève qui échouerait à valider le

socle peut-il tout de même passer en classe de Seconde ? Y rattraper le socle ?

## EXTRAIT

« Le socle commun définit les connaissances et compétences visées au terme de la scolarité obligatoire. Leur acquisition se fait bien sûr progressivement, tout au long des trois cycles qui organisent la scolarité de l'école élémentaire et du collève.

Il reviendra aux programmes détaillés de préciser la nature et le niveau des connaissances et compétences visées par cycle et par domaine de formation, ainsi que la contribution des disciplines d'enseignement à cette formation. La validation du socle commun pour tous les élèves est aussi stratégique que les contenus enseignés.

Pour que la mise en œuvre du socle soit satisfaisante, elle doit comprendre des procédures d'évaluation adaptées. La conception même du socle commun appelle une attention rigoureuse

**PENSER QU'IL SUFFIT DE SUPPRIMER LES NOTES POUR RÉDUIRE L'ÉCHEC SCOLAIRE....**

LE SNES-FSU SE BAT POUR UNE ÉVALUATION QUI PRENNE EN COMPTE LES PROGRÈS DES ÉLÈVES SANS DÉMAGOGIE ET POUR LE MAINTIEN DES DIPLÔMES



**ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ**

portée aux apprentissages et un encouragement aux élèves à apprendre. »

## LES REVENDICATIONS DU SNES-FSU

### POUR UNE ÉVALUATION SANS DÉMAGOGIE

L'évaluation doit gagner en transparence afin d'être mieux comprise par les élèves et leurs familles. Ses différentes finalités doivent être clarifiées : outil au service de la formation des élèves au quotidien et outil de certification permettant notamment l'obtention d'un diplôme. Les formes et modalités d'évaluation doivent être au service des apprentissages. Il faut aussi éviter les « évaluations maison » qui participent aux ruptures d'égalité entre les établissements.

Évaluer c'est porter un regard professionnel sur le travail des élèves et trouver les ressources pédagogiques pour les faire progresser. Bien sûr l'évaluation doit être bienveillante (au sens où elle valorise les progrès), mais sans démagogie. Il ne faut pas confondre finalité didactique et pédagogique, et finalité sociale.



# Les cinq domaines de formation

Les domaines de formation se présentent en deux ensembles. Les domaines 1, 2 et 3 donnent des objectifs relativement transversaux, de mise en cohérence des apprentissages, touchant à la formation sociale et citoyenne. Les domaines 4 et 5 donnent des objectifs en termes de connaissances dans lesquels les disciplines scolaires se reconnaîtront plus facilement. Le CSP envisage une validation du socle sans compensation entre les domaines, sans doublon avec le brevet des collèges, qui sera donc amené à évoluer. La lecture des domaines doit se faire à l'aune de leur déclinaison en programmes et de leurs possibles modalités d'évaluation.

## EXTRAIT

« Cinq domaines de formation dont l'ensemble définit les composantes de la culture commune.

1. Les langages pour penser et communiquer
2. Les méthodes et outils pour apprendre
3. La formation de la personne et du citoyen
4. L'observation et la compréhension du monde
5. Les représentations du monde et l'activité humaine



© Clément Martin

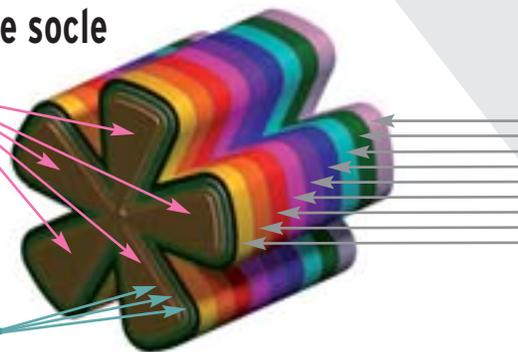
Ces cinq domaines ne se déclinent pas séparément. Ils ne correspondent pas à de nouvelles disciplines qu'il serait possible d'appréhender distinctement les unes des autres, mais à de grands enjeux de formation.

Chaque domaine de connaissances et de compétences requiert la contribution de toutes les disciplines et démarches éducatives, chaque

## Visualiser le projet de socle

Cinq domaines

Trois cycles  
(CP-CE1-CE2,  
CM1-CM2-Sixième,  
Cinquième-Quatrième-  
Troisième)



Des disciplines scolaires organisant la scolarité obligatoire

discipline apporte sa contribution à tous les domaines.

## DES PISTES DE QUESTIONNEMENT POUR LE DÉBAT DANS LES ÉTABLISSEMENTS

- Ces domaines de formation permettent-ils de dessiner les contours de la culture commune qui doit être dispensée à tous les élèves ?
- Ce découpage en cinq domaines est-il cohérent, équilibré ? Faut-il augmenter ou diminuer le nombre des domaines ? Proposeriez-vous un autre découpage ? D'autres domaines ?
- Les objectifs et champs d'activité déclinés dans chacun des domaines sont-ils pertinents ? Faudrait-il en modifier certains, en rajouter, en enlever, en regrouper ?
- Certaines propositions du texte ou certaines formulations sont-elles à revoir ?
- Le contenu des domaines est-il une base intéressante pour construire les programmes scolaires de l'ensemble des disciplines ? Le cœur, la « matrice » de chaque discipline,

## LES ÉLÈVES DOIVENT POUVOIR TROUVER DU SENS AUX APPRENTISSAGES

POUR LE SNES-FSU, LA STRUCTURATION DU SECOND DEGRÉ EN DISCIPLINES SCOLAIRES EST UNE CHANCE POUR LES JEUNES



ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

seule à même de permettre de concevoir des programmes cohérents, est-elle présente dans ce texte ?

## L'ANALYSE DU SNES-FSU

### UN CHANGEMENT DE CONCEPTION QUI VA DANS LE BON SENS

Pour le SNES-FSU, la conception « intégrée » de la formation des élèves proposée par le cadre des domaines est intéressante, parce qu'elle ne fige pas les disciplines en les limitant à quelques compétences et savoirs fondamentaux. Elle rompt avec la logique du socle actuel, calqué sur les compétences clé européennes, hiérarchisant les disciplines, considérant la culture et l'épanouissement personnel comme des suppléments d'âme, survalorisant la notion de « base » et édictant de « bons comportements ». Avec cette nouvelle conception de la formation, la difficulté sera de construire des programmes disciplinaires à la fois cohérents entre eux, pensés par domaine et par cycle.

# Les domaines 1, 2, 3 : la mise en cohérence des apprentissages

Ces trois premiers domaines présentent tous les enjeux de la culture commune et de l'école républicaine, étant au carrefour des enseignements dans la classe et de la vie scolaire, et aussi de l'orientation, puisque touchant à ce qui permet l'intégration dans la société, la communication, la projection dans l'avenir. Il ne faudrait pas que les objectifs des domaines 2 et 3 se rapportant à des attitudes (coopération, jugement, engagement, etc.) soient traduits en « compétences comportementales », dont l'épisode de la note de vie scolaire a montré la nocivité.

## DOMAINE 1 LES LANGAGES POUR PENSER ET COMMUNIQUER

« Les langages sont à la fois des objets de savoir et des outils »

### Quatre grands objectifs :

- maîtriser la langue française ;
- pratiquer des langues étrangères ou régionales ;
- utiliser des langages scientifiques ;

- s'exprimer et communiquer.

L'enseignement du français mais aussi l'ensemble des disciplines sont concernés par ce domaine. Le texte insiste sur la mise en activité des élèves (écriture, exposés, débats, recherches, productions...).

## DOMAINE 2 LES MÉTHODES ET OUTILS POUR APPRENDRE

« Un apprentissage explicite dans tous les enseignements et espaces de la vie scolaire »

### Quatre grands objectifs :

- maîtriser les techniques usuelles de l'information et de la documentation ;
- maîtriser les techniques et les règles des outils numériques ;
- acquérir la capacité de coopérer et de réaliser des projets ;
- organiser son travail pour l'efficacité des apprentissages.

Apprendre des méthodologies de travail en situation, équilibrer les activités collectives et individuelles, recourir à des ressources et à des outils pour apprendre, participer à des productions communes sont au cœur des champs d'activités correspondants.

# LA MISE EN COHÉRENCE

## DOMAINE 3 LA FORMATION DE LA PERSONNE ET DU CITOYEN

« Développer l'aptitude de chacun à vivre de manière autonome et à participer activement à l'amélioration de la vie collective »

### Trois grands objectifs...

- développer la sensibilité, la confiance en soi et le respect des autres ;
- développer le jugement ;
- développer le sens de l'engagement et de l'initiative.

### ... fondés sur trois grands principes :

- autonomie de chacun et liberté de tous, tolérance, agir par soi-même, répondre de ses idées et de ses choix ;
- compréhension des règles, connaissance du droit et de la loi, solidarité, entraide, coopération pour participer à une vie démocratique ;
- dimension émancipatrice des apprentissages



scolaires : goût du dialogue, développement de la sensibilité et du jugement critique.

Ce domaine concerne les enseignants, mais aussi parce qu'il traite du rapport aux autres et à l'avenir, l'équipe pluri-professionnelle. Sont cités explicitement l'enseignement moral et civique, le parcours consacré à l'orientation et à la découverte des métiers (PIIOMEP), les démarches éducatives consacrées à la santé, à la formation aux premiers secours, à la sexualité, ou à la sécurité routière.

## FORMER LE CITOYEN EST UNE MISSION DE L'ÉCOLE

POUR LE SNES-FSU, DÉVELOPPER LES VIES SCOLAIRES EST UNE URGENCE



## L'ANALYSE DU SNES-FSU

### UNE MISE EN ŒUVRE DÉLICATE

La mise en œuvre de ces domaines dans les programmes tout en respectant les identités disciplinaires ne sera pas simple. Il faudra éviter l'écueil de la discipline-outil (français, mathématiques...) qui perdrait la « saveur de son savoir » (J.-P. Astolfi). Par ailleurs, le champ du domaine 3 déborde largement celui des enseignements, et son évaluation ne saurait être celle de la personne de l'élève. Le projet de programme de l'enseignement moral et civique, déjà connu, laisse perplexe quant à sa prise en charge dans les enseignements disciplinaires. Il pose à tout le moins la question de la formation des personnels et de son évaluation.

# Les domaines 4 et 5 : plus spécifiquement disciplinaires

Ces deux domaines sont en prise directe avec les contenus des programmes disciplinaires. Ils soutiennent l'introduction de l'informatique et du droit, sans apporter de réponse aux modalités de prise en charge de ces nouveautés.

La référence explicite à des connaissances et compétences info-documentaires pose la question de la construction d'un curriculum en information-documentation, en lien avec les autres disciplines. L'articulation entre ces domaines, tels qu'ils sont conçus, pose un véritable problème tant il peut être difficile de séparer « l'observation et la compréhension du monde » de ses « représentations » et de l'impact de l'activité humaine.

## DOMAINE 4 L'OBSERVATION ET LA COMPRÉHENSION DU MONDE

« connaître et comprendre le monde ... ainsi que les grands défis de l'humanité »

### Quatre grands objectifs :

- se poser des questions et chercher des réponses ;



© lbuntur/Fotolia.fr

- expliquer, démontrer, argumenter ;
- concevoir, créer, réaliser ;
- comprendre et assumer ses responsabilités individuelle et collective.

Ce domaine est plus spécifiquement tourné vers la culture scientifique et technique.

Les mathématiques, l'informatique, les sciences de la vie et de la Terre, la physique, la chimie, la technologie sont explicitement cités, ainsi que la géographie, le français et l'éducation physique et sportive. L'histoire des sciences est également évoquée. Les activités d'observation, de manipulation, d'expérimentation, d'investigation et de fabrication sont mises en exergue pour s'approprier les connaissances, développer ses compétences à argumenter, justifier, communiquer dans l'écoute et le respect des avis exprimés.

## DOMAINE 5 LES REPRÉSENTATIONS DU MONDE ET L'ACTIVITÉ HUMAINE

« développer son jugement, son goût, sa sensibilité et sa capacité d'initiative »

### Quatre grands objectifs :

- se situer dans l'espace et dans le temps ;
- comprendre les représentations du monde ;
- comprendre les organisations du monde ;
- concevoir, créer, réaliser.

Français et langues étrangères ou régionales, vivantes ou anciennes, enseignements artistiques et parcours d'éducation artistique et culturelle, histoire-géographie, enseignements scientifiques et technologiques, enseignement moral et civique... sont les plus concernés par ce domaine. Il met l'accent sur l'« acquisition du sens, de la continuité et de la rupture de l'identité de l'altérité ». Différentes pratiques sont mentionnées : études de cas, analyses de documents, productions littéraires, artistiques, techniques...



## L'ANALYSE DU SNES-FSU

### DES LIENS À TRAVAILLER

Ces domaines doivent permettre de pointer les éléments « incontournables » qui fondent les disciplines, afin de permettre de construire des programmes cohérents.

Le découpage en deux domaines distincts, d'un côté l'observation et la compréhension, et de l'autre les représentations, peut être perçu comme artificiel. D'autant que le premier semble concerner essentiellement les sciences et le deuxième « le reste ». Fondre les deux en un seul porterait le risque d'un domaine trop large et peu lisible, même s'il aurait l'avantage d'une conception intellectuelle *a priori* plus cohérente.

# Ce projet de socle ne règle pas tout...

Les mesures prises à ce jour pour « Repenser le collège unique » sont l'abrogation de l'apprentissage à 14 ans et la suppression de la note de vie scolaire, obtenue par le SNES-FSU. Considérant que l'essentiel des difficultés du collège provient d'un manque de cohérence avec l'école primaire, le ministère a aussi mis en place un cycle CM1-CM2-Sixième et un conseil école-collège.

La FSU a porté la priorité donnée à l'amélioration de la réussite scolaire à l'école élémentaire (en CM2, 20 % des élèves sont en difficulté scolaire). Si la liaison CM2-Sixième est importante, elle ne résoudra rien si sa mise en œuvre est instrumentalisée par les chefs d'établissement ou les IEN pour caporaliser les enseignants et imposer des « bonnes pratiques », en particulier d'évaluation. Si personne ne conteste la nécessité de revoir les contenus et les pratiques pédagogiques, il est aussi indispensable d'améliorer les conditions d'étude des élèves : baisser les effectifs des classes (63 % des classes sont à 25 élèves et plus) ; étoffer les vies scolaires et les équipes pluriprofessionnelles ; conforter le

service public d'orientation scolaire ; avoir les moyens de mettre en place des alternatives au redoublement.

De nombreuses questions restent donc posées et nécessiteront l'intervention des personnels, en particulier dans le contexte de hausse des effectifs, de crise du recrutement (20 % de postes vacants au CAPES aux derniers concours) et des déshérences de la formation continue.

## CALENDRIER DES CONSULTATIONS

**21 septembre au 22 octobre :** consultation sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans les collèges (avec demi-journées banalisées) et les lycées, avec questionnaire individuel en ligne.

**8 au 12 décembre :** « *Conférence nationale sur l'évaluation des élèves* »

**Janvier 2015 :** conférence de consensus sur le redoublement.

**À partir de janvier 2015 :** consultation sur les nouveaux programmes du collège.

LE SNES VOUS AIDE FACE À L'ADMINISTRATION  
ET SE BAT AVEC VOUS POUR L'AMÉLIORATION  
DES CONDITIONS DE TRAVAIL



ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ